



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act;*

(M^{me} la ministre HOWARD)

(N° 200) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act;*

(M^{me} TAILLIEU)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act;*

(M^{me} MITCHELSON)

(N° 205) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'État (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended);*

(M. GERRARD)

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act;*

(M. GERRARD)

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes (exemption relative à la taxe sur les mutations de biens-fonds lors de l'achat d'une première maison)/The Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act (Land Transfer Tax Exemption for First-Time Home Buyers).*

(M. BOROTSIK)

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à s'assurer que les patients qui sont en attente d'hébergement dans un foyer de soins personnels ne soient pas placés dans des collectivités éloignées et à envisager de collaborer avec l'ORS et la collectivité afin d'accélérer la construction et l'agrandissement des établissements de soins de longue durée dans la région. (E. Marshall, O. Kunzelman, E. Vatzel et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage sans délai l'élargissement à quatre voies du pont du canal de dérivation de la route provinciale à grande circulation n° 15 pour garantir la sécurité des citoyens manitobains. (A. Ruby, A. Killen, J. Schaap et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (J. Dushaek, H. Vanderschaaf, B. Minish et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager d'accorder la priorité aux besoins de ces collectivités en leur assurant l'accès à un médecin de famille et d'y accroître dès maintenant le recours aux services d'infirmières praticiennes afin d'améliorer l'accès à des soins de santé de qualité. (I. Hackewich, R. Hackewich, L. Shelestynski et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de reconnaître qu'il aurait fallu prendre des mesures au moment opportun pour éviter le débordement des lagunes du parc provincial de Whiteshell et protéger l'environnement et qu'il envisage d'élaborer et de mettre en œuvre sans délai des stratégies à court et à long terme visant à remédier à cette situation. (B. Nitzsche, C. Jacobson, L. Jacobson et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à un minimum de 90 % des personnes qui présentent une demande et qui ont de la famille au Manitoba un délai de traitement de 90 jours. (D. D. Eulalia., A. Flora, D. L. Pery et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Fort Whyte, qui a utilisé les termes « ventriloquist from Kildonan », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CALDWELL, M^{mes} MITCHELSON et BRICK, M. CULLEN ainsi que M^{me} BLADY font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. MCFADYEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur les inquiétudes soulevées au chapitre de la gestion des risques chez Hydro-Manitoba, compte tenu de la dernière demande d'augmentation des tarifs présentée par cette dernière, et au chapitre des dépenses de la Régie.

M. MCFADYEN, M. le *ministre* BLAIKIE et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le leader de l'opposition officielle devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui. Bien que celle-ci puisse soulever des inquiétudes chez certains députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment le débat sur le discours du trône ainsi que la période des questions orales et celle réservée aux déclarations de député.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. WHITEHEAD voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. MCFADYEN intervient, puis propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que dans son discours du Trône, le gouvernement ait passé plus de temps à énumérer les problèmes que les solutions;
- b) que le discours du gouvernement n'ait pas su reconnaître que Winnipeg est devenue la capitale du meurtre et de la pauvreté infantile au pays et que le Manitoba affiche le plus faible PIB par habitant de l'Ouest;
- c) que dans son discours, le gouvernement néo-démocrate ne traite pas des impôts élevés que les familles manitobaines paient déjà; le caucus progressiste-conservateur appuie toutefois certaines mesures positives contenues dans le discours, notamment la décision du gouvernement de ne pas augmenter les impôts en refusant l'harmonisation de la taxe de vente qui aurait accru la charge fiscale des Manitobains;

d) que, bien que son discours fasse mention de restrictions budgétaires, le gouvernement ait lui-même omis de faire preuve de retenue en augmentant la taille de son cabinet tout en fermant la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pendant la période des Fêtes, mettant ainsi les Manitobains les plus vulnérables dans une situation risquée;

e) que dans son discours, le gouvernement ait annoncé avoir l'intention de financer les coûts liés à la justice et à la protection des enfants — des services importants fournis par la province — par le biais du fonds de réserve en cas d'imprévu alors qu'il aurait dû prévoir ces coûts dans son budget;

f) qu'au lieu de profiter de la prospérité économique de la dernière décennie pour faire avancer la province, le gouvernement ait laissé passer une occasion de faire du Manitoba une province nantie et qu'il ait ainsi légué une dette aux Manitobains;

g) que le gouvernement n'ait pas compris les besoins du secteur agricole manitobain, tel que le démontre le manque de nouveaux programmes et services visant à aider les agriculteurs à faire face aux défis économiques produits par des facteurs tels les conditions climatiques sévères, les questions relatives au commerce, comme l'encéphalopathie bovine spongiforme et l'étiquetage du pays d'origine, ainsi que les politiques gouvernementales qui sont fondées sur des motifs politiques plutôt que scientifiques comme dans le cas du projet de loi 17;

h) que le gouvernement ait poursuivi sa tradition qui consiste à parler des besoins des régions rurales du Manitoba sans toutefois agir, comme le démontre son échec continu en matière de stratégies générales visant à y générer de la croissance et des occasions d'affaires, et dont les effets néfastes ont un impact sur l'ensemble de l'économie provinciale;

i) que dans son discours, le gouvernement ait continué de faire des promesses au sujet de la protection de l'environnement dans des domaines tels le rétablissement de la santé du lac de Winnipeg, la création de nouveaux parcs et de nouvelles zones de protection ainsi que le recyclage, alors que ses antécédents démontrent son manque déplorable de rapidité quand vient le temps d'agir;

j) que le gouvernement n'ait pas su présenter de plan visant à permettre à tous les Manitobains d'avoir accès à des soins de santé en temps opportun, à remédier à la fermeture de 17 salles d'urgence dans les régions rurales, à ramener plus de 1 500 médecins ayant quitté la province depuis l'arrivée au pouvoir des Néo-démocrates et à réduire les temps d'attente qui mettent en danger la santé et le bien-être de tous les Manitobains;

k) que le gouvernement ait encore omis de reconnaître les défis auxquels les aînés du Manitoba font face tels le manque de logements sécuritaires et abordables, de résidences-services et de soins de longue durée ainsi que la nécessité d'offrir un soutien accru aux fournisseurs de soins et de diminuer les franchises du Régime d'assurance-médicament, lesquelles ont augmenté presque annuellement sous le présent gouvernement;

l) que ce discours soit rempli d'anciennes annonces et d'anciens engagements en soins de santé, certains datant de 2003, sans toutefois fournir d'échéancier ou de garantie quant à la mise en œuvre de ces projets;

m) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su reconnaître l'absence d'obligation redditionnelle au sein des sociétés d'États du Manitoba et qu'il n'ait pas pu mettre fin à des projets inutiles et coûteux tels le tracé ouest de la ligne BiPole et l'initiative du permis de conduire amélioré conçus par le gouvernement néo-démocrate;

n) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su établir de plan pour Hydro-Manitoba, négligeant ainsi un atout dont les Manitobains sont fiers, tout particulièrement lorsque notre province est en mesure de produire de l'énergie propre alors qu'une telle énergie est convoitée par d'autres territoires;

o) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas proposé de solutions pour lutter contre la pauvreté infantile dans notre province alors qu'il aurait pu accroître la protection des enfants sous sa tutelle en réduisant la charge de travail des travailleurs sociaux;

p) que, bien que le gouvernement ait fait de petits pas dans la bonne direction en finançant un hélicoptère de police, une initiative que le caucus du Parti progressiste conservateur a défendue, et qu'il se soit engagé à suivre les déplacements des membres de gangs et des narcotrafiquants connus, ces mesures soient insuffisantes, compte tenu du taux épouvantable de criminalité que nous avons connu cet été alors que d'innocentes victimes ont été la cible de balles lors d'un mariage et que des gens aient été incendiés dans leur propre cour,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. REID et GERRARD interviennent et ce dernier propose que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa p), de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus :

q) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su faire face au manque chronique de nouveaux travailleurs des services à l'enfance qui demeurent dans cette industrie à long terme ni aux répercussions négatives que ce manque de travailleurs qualifiés a sur les familles manitobaines qui doivent accéder à ces services;

r) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas fait face au problème des centaines de millions de dollars des contribuables qui ont servi à retirer l'azote du réseau municipal des eaux usées de la ville de Winnipeg alors que cet argent aurait pu être utilisé afin d'aider les municipalités à retirer le phosphore des lagunes municipales situées à l'extérieur de Winnipeg;

s) que dans son discours, le gouvernement ait omis d'indiquer que la prévention du diabète et de l'ETCAF est essentielle au succès et à la gestion fiscale du système des soins de santé manitobain;

t) que le gouvernement n'ait pas mentionné le désastre survenu dans les quatre municipalités d'Entre-les-lacs, soit Bifrost, Fisher, Armstrong et Gimli, ni les inondations que la région a connues et qui ont eu des effets si négatifs sur les fermiers et les producteurs agricoles que nombre d'entre eux pourraient devoir cesser leurs activités et que le gouvernement n'ait pas pris de mesures pour leur venir en aide d'urgence;

u) que dans ce discours, le gouvernement, n'ait pas mentionné le problème d'érosion extrême des rives du lac Winnipeg et qu'une grande route est à quelques centimètres d'être détruite, isolant potentiellement la collectivité de Sagkeeng;

v) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas mentionné le sérieux problème des algues bleues au lac Killarney ni les répercussions négatives sur la vie économique et sociale de cette collectivité;

w) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas apporté les changements nécessaires pour accélérer les démarches liées à l'obtention du certificat provincial de candidat afin de réunir les familles sans délai.

Le président déclare le sous-amendement recevable.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes